

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PROMULGATION**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée, M<sup>me</sup> July Bédard directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité :

**QUE :**

Lors de la séance régulière tenue le 27 février 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 269 :

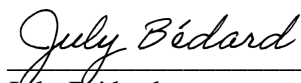
**RÈGLEMENT NUMÉRO 269 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 247 335 \$ POUR DES TRAVAUX EN LIEN AVEC LA RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'HOTEL DE VILLE – PHASE I**

Considérant que le présent règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales de l'Habitation Québec le 3 avril 2024.

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné par courriel à s'adressant à l'adresse suivante : [dg@saintubalde.com](mailto:dg@saintubalde.com) ou au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 427-B, boulevard Chabot, à Saint-Ubalde.

**DONNÉ** à Saint-Ubalde, ce 12 jour d'avril 2024.



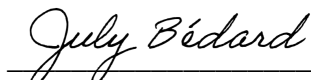
July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**Certificat de publication**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux endroits désignés par le conseil municipal, le 12 jour d'avril 2024

**EN FOI DE QUOI**, j'é mets ce certificat ce 12 jour d'avril 2024.



July Bédard  
Directrice générale et greffière-trésorière